



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Etablissements : Aisne

Question écrite n° 57733

### Texte de la question

M Bernard Lefranc attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la décision prise par son prédécesseur de refuser l'ouverture à la rentrée 1992-1993 d'une première année de DECF à Soissons (Aisne) pour ouvrir cette même formation à Creil (Oise). Il lui signale que cette décision paraît incompréhensible si l'on tient compte des éléments suivants : la demande d'ouverture effectuée par la direction du lycée Gerard-de-Nerval date maintenant de trois ans. Cet établissement a toutes les qualités requises pour accueillir cette formation, puisque son corps enseignant obtient le taux de réussite au baccalauréat le plus élevé de Picardie selon les statistiques ministérielles. La ville de Soissons possède sur son territoire le pôle le plus important de France de cabinets d'experts-comptables. Cette profession a ouvert il y a deux ans, compte tenu des besoins liés à son développement, une formation continue au DECF au lycée Gerard-de-Nerval. M le recteur de l'academie de Picardie était convaincu de l'opportunité de développer cette filière à Soissons et non à Creil puisqu'il en avait fait la proposition au ministère de l'éducation nationale. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les raisons qui ont motivées à la dernière minute, et contre toute attente des milieux économiques, le choix du site de Creteil. Il lui demande enfin de bien vouloir reconsidérer la décision prise par son prédécesseur, lourde de conséquence pour l'avenir économique du Soissonnais.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les préparations au diplôme d'études comptables et financières (DECF) organisées dans les lycées depuis la rentrée 1986 ont notamment pour objectif de promouvoir de réelles possibilités de poursuite d'études pour les élèves issus des filières technologiques tertiaires. Il n'est, toutefois, pas dans leur rôle de viser un quelconque monopole de formation des cadres comptables, les parcours d'études dans ce domaine devant rester diversifiés. En conséquence, le nombre de préparations au DECF organisées par académie doit, intrinsèquement, rester limité. Par ailleurs, la création d'une classe de ce type est subordonnée à la possibilité de réunir un certain nombre de conditions. Ainsi le recrutement doit-il être assuré prioritairement par des élèves en provenance de classes préparant au diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF), lesquelles sont normalement alimentées par des titulaires du baccalauréat G 2 - voire par des étudiants titulaires du BTS « comptabilité et gestion ». De plus, pour assurer l'enseignement de haut niveau dispensé dans les préparations au DECF, il est indispensable que l'établissement dispose de professeurs agrégés en nombre suffisant et dans les champs disciplinaires couverts par les programmes de préparation au diplôme considéré. À cet égard, l'existence d'une section de BTS « comptabilité et gestion » concourt indéniablement à favoriser la constitution de l'équipe de professeurs susceptible de prendre en charge la classe de DECF. Or, à ce jour, le lycée Gerard-de-Nerval à Soissons ne réunit malheureusement pas les conditions qui sont jugées nécessaires à la mise en place de ce type de préparation. En effet, aucune section préparant au BTS « comptabilité et gestion » n'est ouverte actuellement sur la ville de Soissons ; en outre, le vivier de bacheliers « G » dans le secteur géographique considéré ne semble pas suffisant puisque la classe préparant actuellement au DPECF organisée au lycée Gerard-de-Nerval recrute, contrairement aux autres classes de ce type, un nombre relativement important d'élèves titulaires d'un baccalauréat d'enseignement général. Quant au problème de l'encadrement,

aucun etablissement sis a Soissons ou dans un proche environnement ne dispose de professeurs agreges susceptibles d'assurer le fonctionnement d'une eventuelle classe preparant au DECF dans les conditions requises. C'est pourquoi, pour l'ouverture, dans la region Picardie, d'une deuxieme preparation au DECF a la rentree 1992, il a ete, dans l'immediat et compte tenu des elements d'appréciation susmentionnes, prefere le lycee Jules-Uhry a Creil, propose, au demeurant, en deuxieme position par le recteur de l'academie d'Amiens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Lefranc Bernard](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57733

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale et culture

**Ministère attributaire :** éducation nationale et culture

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mai 1992, page 2167